

## **2A COMPAGNY**

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 1 500 euros  
Siège social : 42 Square des Rhododendrons  
78990 ELANCOURT



**RCS DE NANTERRE B 952 612 091**

-----

### **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE** **EXTRAORDINAIRE** **EN DATE DU 19 AOUT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Et le 19 Août, à quatorze heures,

L'actionnaire de la société 2A COMPAGNY s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Est présent :

- Monsieur YOUBI FODJEO Olivier Alain.....150 actions

Monsieur YOUBI FODJEO Olivier Alain préside la séance en sa qualité de Président actuel.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les actionnaires présents ou représentés.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la présidence,
- Les statuts sociaux,

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'actionnaire plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Changement de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le Président décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé comme suit :

#### **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé au **42 Square des Rhododendrons 78990 ELANCOURT**  
Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence.

Mr YOUNI FODJEO Olivier

